

sujet de la foire internationale qui aura lieu à Montréal.

Le gouvernement a-t-il l'intention de présenter un projet de loi établissant une société de la Couronne à cet effet? Et, dans le cas de l'affirmative, le ministre peut-il nous dire quand ce projet de loi sera présenté?

L'hon. Pierre Sévigny (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur le président, en réponse à la question de l'honorable député de Laurier, je tiens à dire qu'on soumettra à la Chambre un projet de loi tendant à former une société de la Couronne, qui aura pour fonction d'administrer les destinées de l'exposition universelle de 1967.

Ce projet de loi a été rédigé par les hauts fonctionnaires du ministère de la Justice et sera sans doute présenté à la Chambre d'ici quelque deux semaines.

Il est assez difficile de donner une date précise pour la présentation de ce projet, puisqu'il faut se souvenir que l'entreprise sera conjointe et que les gouvernements provincial et municipal seront consultés.

Je tiens à assurer mon honorable ami que nous verrons à apporter toute la diligence voulue à la présentation de ce projet de loi.

(Traduction)

L'ÉNERGIE

LE COLUMBIA—DIVERGENCE DE VUES ENTRE LES AUTORITÉS FÉDÉRALES ET LE GOUVERNEMENT DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. James Allen Byrne (Kootenay-Est): Monsieur l'Orateur, j'espérais pouvoir poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures mais, en son absence, je vais m'adresser au ministre des Travaux publics qui connaît probablement mieux la situation. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il y a désaccord entre le gouvernement fédéral et la Colombie-Britannique au sujet des conditions que renferme l'avant-projet de traité entre le Canada et les États-Unis concernant l'aménagement du Columbia?

L'hon. E. D. Fulton (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, il est très difficile pour le moment de savoir d'une manière précise quelle est l'attitude du gouvernement de la Colombie-Britannique. Notre grand problème, depuis le début des pourparlers, c'est le nombre presque hallucinant de fois que le gouvernement provincial a changé ses positions.

Toutefois, je puis dire qu'il n'y avait aucun désaccord apparent lors de la signature du traité et que toutes les mesures requises avaient été prises pour assurer l'unanimité, y compris l'envoi à M. Williston d'une lettre

[L'hon. M. Chevrier.]

officielle et du texte même du traité, l'informant que le traité serait signé à Washington et lui indiquant la date de la signature et ce qui était déjà fait. Nous avons présumé qu'à moins de recevoir preuve du contraire, la province accordait son approbation à la signature du traité. Dans son accusé de réception, M. Williston n'a soulevé aucune objection ni fait de proposition. On a donc supposé, comme on était justifié de le faire, je pense, qu'il avait été signé au su et avec l'assentiment du gouvernement de la Colombie-Britannique. Depuis, à ce propos, des membres de ce gouvernement y sont allés de certaines déclarations, contradictoires, mais, d'une manière générale, je crois qu'il est juste de dire qu'ils restent d'accord avec les termes du traité que les deux gouvernements ont établi et signé.

La grande difficulté a porté sur la règle à suivre quant à la répartition des avantages qu'il offre. Il s'est fait de réels efforts pour en venir à une entente à cet égard. On n'y est pas encore arrivé, mais les pourparlers continuent.

(Plus tard)

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Monsieur l'Orateur, pourrais-je poser au ministre des Travaux publics une question qui fait suite à celle de mon honorable ami de Kootenay-Est? J'aimerais demander au ministre si le gouvernement fédéral a modifié son point de vue au sujet des avantages découlant du traité du Columbia?

L'hon. M. Fulton: Monsieur l'Orateur, les avantages sont prévus dans le traité même, conclu entre le Canada, la Colombie-Britannique et les États-Unis. D'après les points de vue échangés au comité du programme composé effectivement de ministres du gouvernement fédéral et de ministres du gouvernement de la Colombie-Britannique, nous avons l'impression, au moment de la signature du traité, qu'il y avait aussi entente ou accord tacite quant au partage des avantages.

Nos discussions et nos déclarations faites depuis lors sur le plan politique font, je pense, ressortir le fait que le gouvernement provincial a changé d'attitude à l'égard du partage des avantages. Au fond, nous avons maintenu notre point de vue qui nous semblait être le bon. On s'est cependant efforcé sincèrement de trouver un terrain d'entente entre les deux parties opposées, afin que cette importante entreprise puisse commencer dans le moindre délai. Ce n'a pas été facile, mais les pourparlers se poursuivent.

(Plus tard)

M. Byrne: J'aimerais poser une question au premier ministre. Étant donné que le 17 janvier marquera le deuxième anniversaire